

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - FLOIRAC - Ancienne voie ferrée Bordeaux Eymet - Acquisition
d'entreprises ferroviaires - Décision - Autorisations**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société nationale des chemins de fer (SNCF) reste propriétaire sur les territoires de Bordeaux et de Floirac d'entreprises ferroviaires déclassées correspondant d'une part, à l'ancienne ligne de chemin de fer dite « Bordeaux-Eymet » allant de l'ancienne gare de Bordeaux-Benauge jusqu'aux limites du territoire de la Métropole et d'autre part, à l'ancienne voie ferrée dénommée « Bordeaux-Passerelle ».

Dans le cadre de ses projets d'aménagements, notre établissement s'est rapproché de SNCF RESEAU actuel propriétaire de ces entreprises, pour en demander l'acquisition.

Par courrier du 17 juillet 2015, SNCF RESEAU a fait part de son accord pour nous céder les parcelles concernées jusqu'à la limite de la rocade, à savoir :

sur la commune de Bordeaux :

- parcelle cadastrée BP 134 pour une contenance de 4 233 m²

sur la commune de Floirac :

- parcelles cadastrées AB 6-56-107-109-110-118-202-204-229-237 et 238

AC 381

AD 118

AT 18-39

AW 25-30

AY 207-568

AZ 317

l'ensemble de ces parcelles à Floirac représente une contenance d'environ 70 730 m².

L'acquisition des parcelles susvisées se fera moyennant le prix global de 1 236 385 euros à majorer de la TVA dont le montant sera déterminé ultérieurement.

Il est à préciser que ce prix d'acquisition est conforme à l'avis de France Domaine du 7 mai 2015.

Ces parcelles nous seront donc cédées en l'état, sachant que l'ensemble des matériels de voies a été déposé par la SNCF et que les bâtiments existants seront libres de toute occupation lors du transfert de propriété, étant précisé que certains de ces biens sont traversés par diverses canalisations tant souterraines qu'aériennes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (loi MURCEF),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1311-9,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 111-1,

VU l'avis de France Domaine n° 2015-167V1028 du 7 mai 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt opérationnel pour Bordeaux Métropole de détenir en pleine propriété l'ensemble des anciennes emprises ferroviaires des voies dénommées Bordeaux-Eymet et Bordeaux-Passerelle.

DECIDE

Article 1 : de traiter à l'amiable avec SNCF RESEAU dont le siège social est situé 92 avenue de France à Paris (75648) en vue de l'acquisition en l'état des parcelles cadastrées BP 134 à Bordeaux et AB 6-56-107-109-110-118-202-204-229-237-238 – AC 381 – AD 118 – AT 18-39 – AW 25-30 – AY 207-568 AZ 317 à Floirac, d'une contenance totale cadastrale de 74 963 m², cette acquisition se faisant au prix de 1 236 385 euros, à majorer de la TVA dont le montant sera calculé ultérieurement, ce prix étant conforme à l'avis de France Domaine du 7 mai 2015.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette acquisition.

Article 3 : d'imputer la dépense et les frais se rapportant à cette acquisition au chapitre 21, compte 2115, fonction 824.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2015

M. JACQUES MANGON